

MAIRIE DE DRAP



ARRETE MUNICIPAL 58-06-2019
Portant autorisation de travaux de
terrassement, Route de la Colle

Le Maire de la commune,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande d'autorisation de travaux formulée par l'entreprise MACK TP 195 route des Preisses 06440 PEILLON, pour des travaux de terrassement pour un changement de compteur au droit du chantier BEAUFFAI au 1180 Route de la Colle.
Considérant que les travaux seront effectués du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet 2019 de 8h00 à 17h00,
Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au 1180 Route de la Colle sur une longueur de 37 ml,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise MACK TP-195 route de Preisses 06440 PEILLON est autorisée à entreprendre des travaux de terrassement pour un changement de compteur au droit du chantier BEAUFFAI au 1180 Route de la Colle du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet 2019 de 8h00 à 17h00.

Article 2 : Pendant la durée du chantier, du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet 2019 de 8h00 à 17h00, le stationnement des véhicule est interdit sur la portion de voie ci-dessus mentionnée et une réduction de voie est prévue pour la circulation des véhicules.

Article 3 : L'entreprise en charge des travaux a obligation de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour la protection des biens et des personnes, de matérialiser par des barrières les emplacements des travaux et devra installer les panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur deux jours avant le début des travaux.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de NICE (06) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté : greffe.ta-nice@juradm.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Drap
- Monsieur Le garde-champêtre territorial,
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de La Trinité (AM).

DRAP, le 28 juin 2019

Le Maire,

Robert NARDELLI

